

Le *Vingt-cinq* Décembre *en huit cent quarante-six*, à quatre heures, du soir
 ACTE DE MARIAGE de *Jean Baptiste Louis Baude*,
 âgé de *vingt-cinq* ans, né à la *Volte* département
 du *Var* le *Cing* du mois de *Juin* mil
 huit cent *vingt-cinq* ans profession de *membre de société* domicilié
 à la *Volte* département de *Var* fils unique de *Jean*
Baptiste Baude profession de *propriétaire & vigneron* domicilié
 à la *Volte* département de *Var* et de *Marguerite Anne*
Barre son présent & consentant *Victor* gend.

Et de *Arabelle Marie Vidal* sans profession
 âgée de *vingt* ans, née à la *Gude* département de *Var*
 le *vingt* du mois de *Novembre* mil huit cent *vingt-cinq* ans domiciliée
 à *la Gude* département de *Var* fille mineure de
Joseph Vidal profession de *propriétaire & vigneron*
 domicilié à la *Gude* département de *Var*
 et de *Marguerite Antoinette Vidal*, ses parents & consentants *Victor*
gend

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites pour le présent
 mariage par ministère d'Officier de l'Etat civil de la *Volte* vers
 et par nos faits sans répétition les *dimanches quinze et vingt*
deux *Novembre* *écoulés*
 2° L'obtention d'acte de naissance du futur époux, dit de *Joseph*
 de la future épouse de *Antoinette Vidal* de naissance

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public,
 ainsi que du Chapitre VI du Titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le Mariage, concernant
 les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Arabelle Marie Vidal*
 et l'autre *Jean Baptiste Louis Baude*.

En présence de *Joseph Hug* *Jacques* domicilié à la *Gude*
 département de *Var* âgé de *quarante* ans, profession de *vermeiller*
 son présent & celui de *général*
 De *Capitaine Marchand* domicilié à la *Gude*
 département de *Var* âgé de *soixante* ans, profession de *membre*
 son présent ni celui de *général*
 De *Jean Baptiste Victor* *Somier* domicilié à la *Gude*
 département de *Var* âgé de *soixante* ans, profession de *capitaine de ville*
 son présent ni celui de *général*
 Et de *Jean Joseph* *Marc* *Richard* domicilié à la *Gude*
 département de *Var* âgé de *soixante* ans, profession de *facteur*
 son présent ni celui de *général*

Après quoi, moi *Joseph Antoine Bruze* maire de la commune de la *Gude*
 faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
 parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
 publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi,
 par les parties présentes à ce jour la *général* *Capitaine* *général* *général* *général* *général*
 L'opposé. Tous les autres composants ont déclaré se soumettre à la loi.



Le *Vingt-cinq* Décembre *en huit cent quarante-six*, à quatre heures, du soir
 ACTE DE MARIAGE de
 âgé de *vingt-cinq* ans, né à *la Volte* département
 du *Var* le *Cing* du mois de *Juin* mil
 huit cent *vingt-cinq* ans profession de *membre de société* domicilié
 à la *Volte* département de *Var* fils unique de *Jean*
Baptiste Baude profession de *propriétaire & vigneron* domicilié
 à la *Volte* département de *Var* et de *Marguerite Anne*
Barre son présent & consentant *Victor* gend.

N° Et d
 âgée de *vingt* ans, née à la *Gude* département de *Var*
 le *vingt* du mois de *Novembre* mil huit cent *vingt-cinq* ans domiciliée
 à *la Gude* département de *Var* fille mineure de
Joseph Vidal profession de *propriétaire & vigneron*
 domicilié à la *Gude* département de *Var*
 et de *Marguerite Antoinette Vidal*, ses parents & consentants *Victor*
gend

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites pour le présent
 mariage par ministère d'Officier de l'Etat civil de la *Volte* vers
 et par nos faits sans répétition les *dimanches quinze et vingt*
deux *Novembre* *écoulés*
 2° L'obtention d'acte de naissance du futur époux, dit de *Joseph*
 de la future épouse de *Antoinette Vidal* de naissance

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public,
 ainsi que du Chapitre VI du Titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le Mariage, concernant
 les droits et les devoirs respectifs des époux.

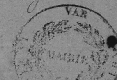
Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Arabelle Marie Vidal*
 et l'autre *Jean Baptiste Louis Baude*.

En présence de *Joseph Hug* *Jacques* domicilié à la *Gude*
 département de *Var* âgé de *quarante* ans, profession de *vermeiller*
 son présent & celui de *général*
 De *Capitaine Marchand* domicilié à la *Gude*
 département de *Var* âgé de *soixante* ans, profession de *membre*
 son présent ni celui de *général*
 De *Jean Baptiste Victor* *Somier* domicilié à la *Gude*
 département de *Var* âgé de *soixante* ans, profession de *capitaine de ville*
 son présent ni celui de *général*
 Et de *Jean Joseph* *Marc* *Richard* domicilié à la *Gude*
 département de *Var* âgé de *soixante* ans, profession de *facteur*
 son présent ni celui de *général*

Après quoi, moi *Joseph Antoine Bruze* maire de la commune de la *Gude*
 faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
 parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
 publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi,
 par les parties présentes à ce jour la *général* *Capitaine* *général* *général* *général* *général*
 L'opposé. Tous les autres composants ont déclaré se soumettre à la loi.

N 21
 Baude
 Vidal

J. Hug *J. Marchand* *J. Vidal* *J. Somier* *J. Richard* *J. Bruze*



J. Bruze